

Adoption par la Lituanie de l'euro au 1er janvier 2015

2014/0170(NLE) - 23/07/2014 - Document annexé à la procédure

La Commission a présenté son quatorzième rapport sur les préparatifs pratiques en vue du futur élargissement de la zone euro.

À la suite de la décision du Conseil du 23 juillet 2014 concluant que la Lituanie remplit les conditions nécessaires pour l'adoption de l'euro, **la zone euro comptera 19 membres à partir du 1^{er} janvier 2015.**

La Lituanie dispose de moins de **six mois pour terminer ses préparatifs** en vue de l'introduction de l'euro. Le présent rapport concerne l'état d'avancement de ses préparatifs pratiques et fait le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration de sa campagne de communication sur l'introduction de l'euro à la mi-juin 2014. Il donne également un bref aperçu des résultats du dernier sondage sur l'état de l'opinion publique concernant l'euro.

D'une manière générale, **les préparatifs pratiques de la Lituanie progressent de manière satisfaisante.** Néanmoins, la Commission a identifié des domaines dans lesquels des efforts supplémentaires doivent être consentis.

1) Préparatifs du secteur public : les préparatifs du secteur public en vue de l'introduction de l'euro progressent de manière satisfaisante. La Lituanie n'a pas désigné de «M./Mme Euro» incarnant le passage à l'euro et plusieurs institutions et personnes se partagent les responsabilités. En conséquence, la Commission recommande de **veiller à ce que les demandes du public et de la presse atteignent rapidement le bon point de contact.**

2) Préparatifs du secteur financier et du secteur bancaire : la Lituanie a opté pour un scénario de type «**big bang**» et pour une période de double circulation de 15 jours civils. Le début de la préalimentation des pièces en euros aux banques est prévu le 1^{er} octobre 2014, et la préalimentation des billets en euros devrait suivre à partir du 1^{er} novembre 2014.

La sous-préalimentation des billets de banque et pièces de monnaie pour les principaux clients des banques commerciales débutera le 1^{er} décembre 2014. Le grand public aura la possibilité d'acheter des kits de démarrage contenant des pièces de monnaie en euros à partir du 1^{er} décembre 2014.

La quantité de litas en circulation a augmenté de manière significative au cours des dernières années. 90 millions de billets en litas sont actuellement en circulation. Les autorités lituaniennes sont donc invitées à **prendre des mesures supplémentaires en vue de réduire la quantité de litas en circulation avant le passage à l'euro.**

Le rapport recommande d'utiliser des mesures concrètes pour inciter les clients des banques à éliminer des espèces (thésaurisées), notamment **la suppression ou la diminution des frais bancaires** applicables en cas de dépôt en espèces sur des comptes bancaires. Il est par ailleurs primordial que tous les **distributeurs automatiques de billets** permettent d'effectuer des retraits en euros dès le 1^{er} janvier 2015.

3) Empêcher les pratiques abusives et éviter que les citoyens aient une perception erronée de l'évolution des prix : la période de double affichage des prix en litas et en euros débutera le 23 août 2014. Le double affichage des prix sera maintenu durant au moins 6 mois à compter de la date d'adoption de l'euro.

Considérant que les augmentations de prix en rapport avec le passage à l'euro sont l'une des principales craintes exprimées par les citoyens lituaniens, les mesures prévues pour empêcher les pratiques abusives et éviter les perceptions erronées de l'évolution des prix de la part des citoyens devraient être **sensiblement renforcées**. Des **informations sur l'évolution des prix après le passage à l'euro** devraient être publiées dès le début du mois de janvier 2015.

Des efforts doivent être déployés pour atteindre le taux de participation le plus élevé possible au **mémorandum sur les bonnes pratiques commerciales**.

De plus, il est recommandé de faire en sorte que **l'action corrective à l'encontre des entreprises** qui ne respecteraient pas les exigences en matière d'affichage et de conversion des prix (règles d'arrondi notamment) ou qui n'appliqueraient pas correctement le mémorandum sur les bonnes pratiques commerciales lors de l'introduction de l'euro soit engagée très rapidement, afin qu'une décision finale soit adoptée dans un délai maximum de 48 heures.

4) Communication sur l'euro : en Lituanie, une majorité relative de répondants s'opposent toujours à l'introduction de l'euro (48%, - 7 points de pourcentage), tandis que 46% (+ 5 points de pourcentage) y sont favorables. Cependant, les résultats montrent que **le nombre des partisans de l'introduction de l'euro est en constante augmentation**.

En ce qui concerne les informations sur l'euro, les résultats en Lituanie ont augmenté de façon significative depuis 2013 et sont les plus élevés des 7 nouveaux États membres (avec la République tchèque). 50% (+ 9 points de pourcentage) des citoyens interrogés s'estiment informés et, parmi eux, 42% plutôt bien informés.

La Commission préconise de **centrer la campagne d'information sur les aspects pratiques de l'introduction de l'euro en Lituanie**, de garantir le double affichage correct des prix et de surveiller la fixation des prix durant la période de transition, puisqu'il s'agit là des principales préoccupations des citoyens.

En vue de permettre une évaluation des progrès de la mise en œuvre de la campagne de communication, **la Commission devrait être régulièrement informée** de l'état d'avancement des activités de communication et des résultats des sondages d'opinion commandés par la Banque de Lituanie.

La Commission **réexaminera les préparatifs pratiques de la Lituanie** en vue de l'introduction de l'euro ainsi que les effets de la campagne d'information en cours. Ses conclusions seront publiées dans un autre rapport (quinzième rapport sur les préparatifs pratiques en vue du futur élargissement de la zone euro) avant la fin de 2014.